

HOUNIE Jean-François

De: Jörn Wagenbach <joern.wagenbach@gmail.com>
Envoyé: vendredi 15 août 2025 17:28
À: Enquete publique PLUI
Objet: Ne pas autoriser de nouvelles zones industrielles dans les communes rurales

Bonjour,

Dans l'intérêt commun des habitants, il nous semble primordial que le PLUi veille rigoureusement à préserver le patrimoine naturel et historique de la CCLO dans son ensemble et participe à sa mise en valeur.

Il doit protéger les terres agricoles, les paysages, les milieux naturels et écologiques du territoire.

Dans ce sens, nous souhaitons que les terres agricoles, les bois et les forêts de de Laà-Mondrans, Baigts-de-Béarn, Lanneplaa, Loubieng, Orthez-Sainte/Suzanne, Ozenx-Montestrucq et Salles-Mongiscard notamment soient protégés sans possibilité de modifier leur destination.

A cette fin, le PLUi ne doit pas permettre la création de nouvelles zones industrielles dans des communes rurales.

Toute nouvelle activité industrielle ne peut être envisagée que sur des zones industrielles déjà existantes.

Dans sa définition, le PLUi doit engager le territoire tout entier dans une transition écologique nécessaire.

Il contribuera ainsi au maintien de la biodiversité, des écosystèmes et du cadre de vie de ses habitants et des générations futures.

Cordialement
Jörn Wagenbach

30 Allée des Châtaigniers
64300 Lanneplaa
France